



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-128

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture de Police /

75-2022-02-14-00009 - Arrêté N° 22-011 relatif à la composition de la commission de réforme interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-02-14-00009

Arrêté N° 22-011 relatif à la composition de la commission de réforme interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 22-011

relatif à la composition de la commission de réforme interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly ;

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 22-001 du 24 janvier 2022 relatif à la composition de la commission de réforme interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 22-001 du 24 janvier 2022 susvisé est modifié comme suit pour le mardi 15 février 2022 après-midi :

Membres titulaires :

« Mme Nathalie BRIAND, cheffe de l'unité de gestion du personnel est remplacée par M. François LE MAITRE, adjoint à la cheffe de l'unité de gestion du personnel ».

« M. Patrice RIVIERE, adjoint à la sous-directrice de la formation est remplacé par Mme Sylvie CAETANO, cheffe de la division administrative ».

« Mme Christel VANDER-CRUYSSSEN, représentante du contrôle budgétaire est remplacée par M. Franck RICHARD, représentant du contrôle budgétaire de la préfecture de Police ».

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Paris le 14 février 2022

Chef du service de gestion des personnels de la
Police nationale

signé

CONSTANT Jean-Baptiste